

**EXPEDITION**

## **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS  
ET LE TRENTE OCTOBRE.**

### **A la requête du :**

Syndicat des copropriétaires de la résidence Bry Pasteur, représenté par son syndic la société SGA IMMOBILIERE DU PARC, dont le siège social est NOGENT-SUR-MARNE (94), 4 bis, avenue du Val de Beauté, exerçant sous l'enseigne CITYA SGA pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître MAQUIN-JOFFRE, domiciliée à VINCENNES (94), 14, rue Lejemptel.

Agissant en vertu d'un jugement rendu le 18 octobre 2021 par le tribunal de proximité de NOGENT-SUR-MARNE.

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon Ministère en date du 21 septembre 2023

### **EN CONSEQUENCE,**

***Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé  
près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-  
Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,***

Me suis transporté ce jour à 13 heures 30, assisté d'un expert chargé de procéder aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens, à BRY-SUR-MARNE (94), 226, boulevard Pasteur, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur et Madame LOUNIS et formant :

- Lot n° 56, un appartement situé dans le bâtiment B, escalier 2, au 3<sup>ème</sup> étage.
- Lot n° 95, une cave n° 7, située au sous-sol du bâtiment B2.
- Lot n° 277, un emplacement de parking n° 59, situé à l'extérieur.

À l'adresse indiquée, il existe une vaste résidence.

L'appartement dont s'agit est situé dans l'escalier B2, au 3<sup>ème</sup> étage porte gauche.

Sur place, j'ai rencontré Madame LOUNIS propriétaire à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission.

Madame LOUNIS m'a donné son autorisation pour instrumenter et m'a précisé qu'elle occupait les lieux avec son époux et leurs deux enfants.

J'ai alors procédé à la description des lieux.

Ils se composent de :

Une entrée dont le sol est recouvert de dalles de linoléum.

Dans l'entrée à droite une pièce à usage de chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum et qui prend jour par une porte-fenêtre.

Au bout de l'entrée, il a été aménagé un petit dégagement dont le sol est recouvert de linoléum.

Dans ce dégagement, à droite, une chambre à coucher dont le sol est en parquet flottant et qui prend jour par une fenêtre.

Dans l'entrée porte gauche, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un ensemble de meubles, d'un évier et qui prend jour par une fenêtre.

Attenant à la cuisine, un cellier dont le sol est carrelé, équipé d'une petite fenêtre.

Dans l'entrée à gauche, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette suspendue avec effet d'eau.

Une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'une douchière et d'un meuble-vasque et qui prend jour par une fenêtre.

Dans l'entrée au fond à gauche, une chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum, et qui prend jour par une fenêtre.

Durant mes opérations, il a été procédé aux métrés et aux diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

Les opérations se sont terminées à 15 heures 30.

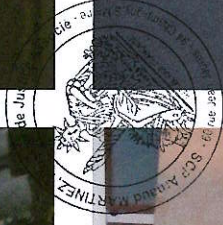
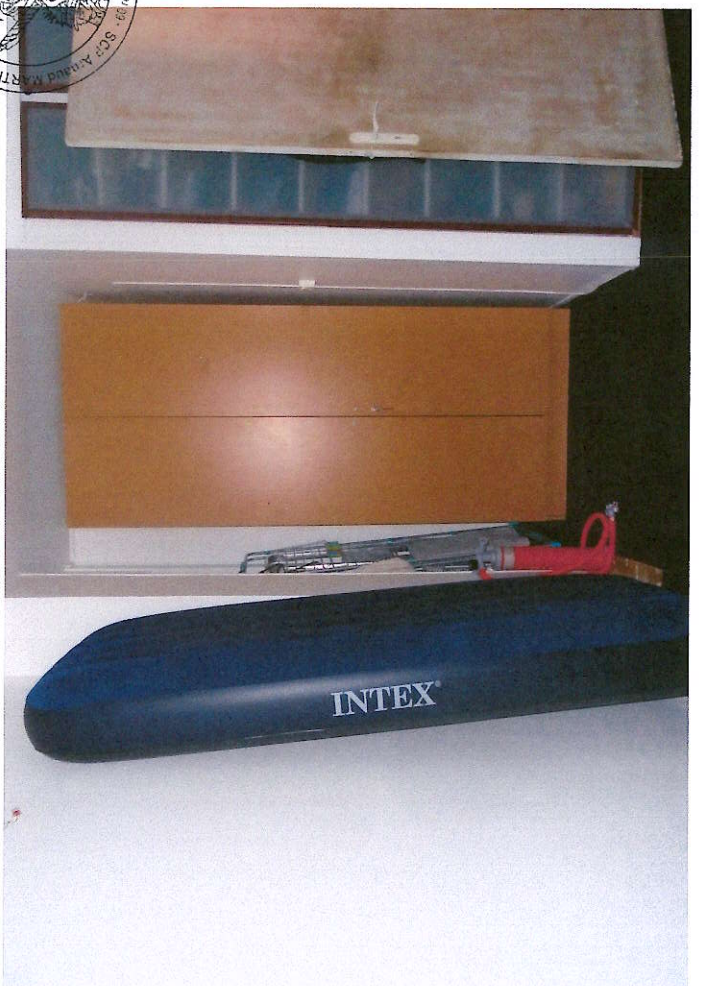
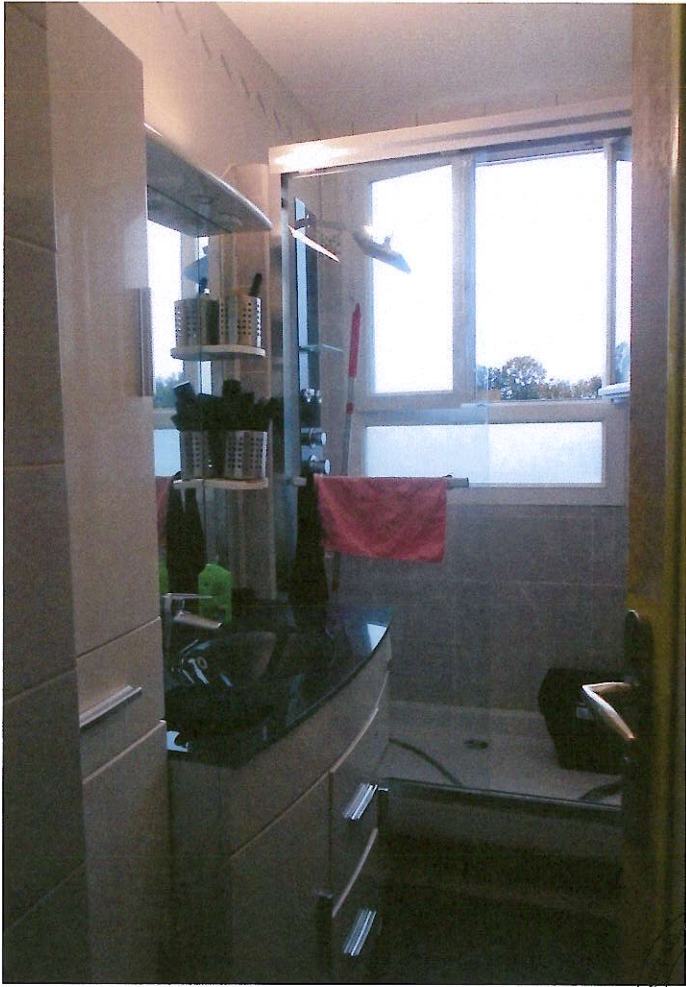
*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Arnaud MARTINEZ







Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du 20/10/2023

